

# RÈGLEMENT DU MARCHÉ

## Article 1 : Conditions d'inscriptions

Cette vente au déballage est strictement réservée aux particuliers et aux associations, à l'exclusion de tous professionnels ou ambulants, tirant des revenus réguliers de cette activité, sous condition de n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Nul ne pourra exposer sans avoir obtenu au préalable une autorisation délivrée par l'APAVIG, avec un numéro de place. Pour ce faire, une attestation d'inscription, complétée et signée, accompagnée du paiement correspondant au métrage linéaire souhaité ainsi que des justificatifs administratifs légaux devront être envoyés ou déposés le 23 juillet 2024 au plus tard à l'APAVIG. Tout défaut de renseignement, signature ou paiement rendra nulle la demande d'inscription. L'organisateur sera seul juge pour l'admission ou le refus d'inscription des participants, il se réserve le droit d'exclure un exposant selon la nature des objets exposés.

## Article 2 : Emplacement

L'organisateur sera l'autorité expresse en matière de désignation d'emplacement et seul gestionnaire de l'enceinte à partir de 17H. L'organisateur sera souverain dans la résolution des litiges. Les résidus et emballages devront être emportés par chaque exposant. Il est interdit de louer, prêter, céder, vendre

## Article 3 : Véhicules

Un véhicule par portion de 6 mètres pourra stationner à proximité du stand dans la limite des places disponibles. Les camionnettes et véhicules supérieurs à 5 mètres de long ne seront pas admis : ils devront évacuer le site après déchargement. Aucun véhicule stationné sur un emplacement ne sera autorisé à circuler, ni à quitter le site, avant 23H00.

## Article 4 : Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en aucun cas. Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les détériorations, vols, accidents ou dommages quelconques qui pourraient survenir aux objets et produits exposés, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. L'organisateur sera déchargé de toute responsabilité en cas de contrôle administratif, pour toute inexactitude ou fausse déclaration de la part de l'exposant.

## Article 5 : Annulation

En cas d'absence de l'exposant, de désinscription, ou d'annulation en cas de force majeure du marché (météo, arrêté préfectoral ou municipal...), les droits de place et les frais de location de matériel ne sont pas remboursables.

# MESSTI ILLKIRCH

27 JUILLET 2024

FÊTE FORAINE →

BUVETTE ET  
RESTAURATION →

BAL POPULAIRE →

MARCHÉ AUX  
PUCES

ALLÉE F. MITTERRAND ET  
COURS DE L'ILLIADÉ

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## Je soussigné(e) :

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ E-MAIL : \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° : \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_\_\_

N° d'immatriculation du véhicule utilisé : \_\_\_\_\_

## Déclare sur l'honneur :

Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code Pénal), que l'origine des objets personnels et usagés est régulière, et que je ne suis ni commerçant, ni professionnel ou ambulancier, tirant mes revenus de ce type d'activité.

**Réserve un emplacement** uniquement par portion de 3mètres linéaire.

1 emplacement de base 3ml = 17.00€

+ ... portion de 3ml supplémentaire à 15€ = .....€

Soit un montant total de : .....€

## Règlement par :

- Chèque à l'ordre de l'APAVIG
- Espèces

Signature obligatoire :

Le : .....

Le bulletin complété, les justificatifs et le paiement sont à envoyer au plus tard le 23 juillet 2024 à l'APAVIG : Pôle associatif de l'Illiade - 11 allée François Mitterrand - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

# INFOS PRATIQUES

**Pas d'attribution de numéro de place, ni d'envoi de confirmation d'inscription avant le jour du marché.**

Le jour du marché, l'arrivée des exposants se fera au niveau de l'entrée du Parking du Centr'III (Auchan Supermarché) sur l'Allée François Mitterrand à partir de 17H.

**AUCUN VÉHICULE NE POURRA QUITTER LE SITE AVANT 23H00**

## Renseignements :



Apavig



www.apavig.fr



03.88.67.32.23



@apavig\_

# PROGRAMME COMPLET

**VENDREDI 19 - SAMEDI 20 - DIMANCHE 21  
JUILLET**

**Bal populaire : De 18h00 à 01h00, sur le Parvis de l'Illiade** **Fête foraine : à partir de 17H00 (15H00 le dimanche) sur le Parking de l'Illiade**  
**Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 18H à 1H sur le Parvis de l'Illiade**

**VENDREDI 26 JUILLET**

**Marché des Créateurs et Producteurs : De 17H00 à 00H00 sur l'Allée François Mitterrand**  
**Bal populaire : De 18H00 à 01H00 sur le Parvis de l'Illiade**  
**Fête foraine : à partir de 17H00 sur le Parking de l'Illiade**  
**Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 18H00 à 01H00 sur le Parvis de l'Illiade**

**SAMEDI 27 JUILLET**

**Marché aux puces : De 17H00 à 00H00 sur le Cours de l'Illiade et l'Allée F. Mitterrand**  
**Bal populaire : De 18H00 à 01H00 sur le Parvis de l'Illiade**  
**Fête foraine : à partir de 17H00 sur le Parking de l'Illiade**  
**Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 17H00 à 01H00 sur le Parvis de l'Illiade**

**DIMANCHE 28 JUILLET**

**Johrmarik : De 17H00 à 00H00 sur le Cours de l'Illiade et l'Allée F. Mitterrand**  
**Bal populaire : De 18H00 à 01H00 sur le Parvis de l'Illiade**  
**Fête foraine : à partir de 15H00 sur le Parking de l'Illiade**  
**Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 17H00 à 01H00 sur le Parvis de l'Illiade**